

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 19 MAI 2009

DATE DE CONVOCATION : 13 mai 2009
DATE D'AFFICHAGE : 13 mai 2009
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 17
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 19

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Étaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER, Maires Adjointes, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Pascal JACQUES, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Matthieu MAÏA, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Geneviève GENDRE représentée par Mireille MUNCH
Françoise CELAS représentée par Daniel CAHUZAC

Secrétaire de séance : Serge GUINDOLET

Madame le Maire en préambule, fait part au Conseil Municipal avec une vive émotion du décès de Monsieur René CELAS survenu le 15 mai dernier.

Madame MUNCH rappelle que Monsieur CELAS fut maire adjoint chargé des travaux de 1983 à 1989 et qu'il s'était beaucoup investi dans la vie associative locale.

Madame le Maire adresse à toute sa famille les condoléances du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2009

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 30 avril 2009.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Exposé de Madame Le Maire,

Il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

1 / Sur le budget 2009 de la commune :

Section de Fonctionnement :

Virement de crédit :

Crédits à ouvrir

Chapitre 011	Article 6232	Fêtes et cérémonies	+ 2 000 €
	Article 6135	Locations mobilières	+ 1 900 €
	Article 6282	Frais de gardiennage	+ 3 050 €
	Article 60632	Fournitures de petit équipement	+ 1 231.96 €
		TOTAL	+ 8 181.96 €

Crédits à réduire

Chapitre 022	Article 022	Dépenses Imprévues	- 8 181.96 €
--------------	-------------	--------------------	---------------------

Section d'Investissement :

Crédits supplémentaires :

Compte dépenses

Opération ONA 1	Chapitre 21	Article 2135	+ 11 502 €
Opération ONA 1	Chapitre 23	Article 2315	+ 6 000 €
Opération OFI	Chapitre 020	Article 020	- 12 384.42 €
		TOTAL	5 117.58 €

Compte recettes

Opération ONA 1	Chapitre 13	Article 1321	+ 2 095.42 €
Opération ONA 1	Chapitre 13	Article 1322	+ 3 022.16 €
		TOTAL	5 117.58 €

D'autre part, l'estimation concernant les travaux du DOJO a été revue à la hausse, il est donc nécessaire de prendre la décision modificative de crédits supplémentaires suivants :

Section d'Investissement :

Crédits supplémentaires :

Comptes dépenses :

Opération 140	Chapitre 23	Article 2315	Installation Dojo	+ 74 701 €
Opération OFI	Chapitre 020	Article 020	Dépenses imprévues	- 43 349.75 €
			TOTAL	+ 31 351.25 €

Comptes recettes :

Opération 140 DOJO	Chapitre 13	Article 1322	Subvention Région	+ 31 351.25 €
			TOTAL	+ 31 351.25 €

1 / Sur le budget 2009 de l'eau et l'assainissement :

Section d'Investissement :

Virement de crédit :

Crédits à ouvrir

Opération 1005 Chapitre 23 Article 2315 + 2 000 €

TOTAL + 2 000 €

Crédits à réduire

Opération 121 Chapitre 23 Article 2315 - 2 000 €

TOTAL - 2 000 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : ADOPTE les décisions modificatives décrites ci-dessus.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs de la filière animation, cadre d'emploi des animateurs,

EMPLOI PERMANENT		
ANIMATEUR	2 postes	Temps complet

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**ENTRETIEN LOCAUX SCOLAIRES : DEMANDE SUBVENTION
AU CONSEIL GENERAL «FONDS E.CO.LE »**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : **APPROUVE** le devis de l'entreprise P 2000 d'un montant de 14 908.00 € HT, soit 15 727.94 € TTC et **DECIDE** d'engager les travaux d'entretien du groupe scolaire.

Article 2 : **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre du fonds E.CO.LE, pour l'entretien des locaux scolaires, s'élevant à 35 % du montant HT des travaux.

TARIFS : LOCATION SALLE DE REUNION DU PRESBYTERE POUR LE RELAIS MINI-SCHOOLS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de Madame AGEORGES pour location de la salle de réunion du presbytère pour le relais mini-schools,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1er : **DECIDE** de renouveler la convention de mise à disposition de la salle de réunion du presbytère à Madame AGEORGES, représentant le Relais Mini-Schools, pour l'année scolaire 2009/2010.

Article 2 : **DECIDE** de maintenir le tarif de location à 100 € pour la période du 9 septembre 2009 au 30 juin 2010.

**URBANISME : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PHASAGE DE LOGEMENTS PREVUS
DANS LA ZAC DU BEL AIR**

Exposé de Madame Le Maire,

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Bel Air, une zone de 11,745 hectares destinée aux logements est prévue faisant face au château et de part et d'autre de l'Allée de l'Impératrice Eugénie.

En accord avec l'Etablissement Public Epamarne, il a été décidé de lancer une consultation restreinte pour l'étude et la réalisation de ce programme de logements.

Le terrain est destiné à recevoir un programme de logements composé de :

- 200 logements collectifs
- 50 maisons de ville
- 60 maisons individuelles dont au moins 10 maisons de « standing » et de taille significative

Afin de permettre aux équipements publics communaux d'intégrer l'arrivée de cette nouvelle population dans de bonnes conditions, il est proposé au Conseil Municipal de définir un phasage indicatif de réalisation des 310 logements.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider 4 phases de construction qui pourraient se répartir de la façon suivante :

- 1^{ère} phase – 12/2010 : Bâtiments collectifs côté Ouest de l'Allée de l'Impératrice Eugénie.
- 2^{ème} phase – 6/2012 : Maisons individuelles et maisons de ville côté Ouest de l'Allée de l'Impératrice Eugénie.
- 3^{ème} phase – 12/2013 : Bâtiments collectifs côté Est de l'Allée de l'Impératrice Eugénie.
- 4^{ème} phase – 6/2015 : Maisons individuelles et maisons de ville côté Est de l'Allée de l'Impératrice Eugénie.

Le dépôt du permis de construire pourrait intervenir au plus tard fin janvier 2010 pour un démarrage du chantier fin 2010. L'achèvement de l'opération interviendrait fin 2016.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : VALIDE la proposition ci-dessus de réalisation en 4 phases du programme de logements prévu dans la ZAC du Bel Air.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée au Conseil Municipal par Madame MARCHAL concernant l'attribution d'une prime en sa faveur pour ses années de service.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Khalil KHATER, propriétaire de l'Hôtel-Saint-Rémy, a fait don à la commune, suite à la fermeture de l'hôtel, de divers mobiliers et matériels. Le Conseil Municipal lui adresse ses vifs remerciements.

Monsieur CABANIÉ félicite le Service Jeunesse de la Commune pour l'organisation de leur fête du samedi 16 mai dernier.

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 h 00.



Le Maire,


Mireille MUNCH